



## ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2026-2027-2028)

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le programme triennal d'immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 sera adopté par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du lundi 8 septembre 2025 à 19 h, tenue à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Ville de Bécancour, le 28 août 2025.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville